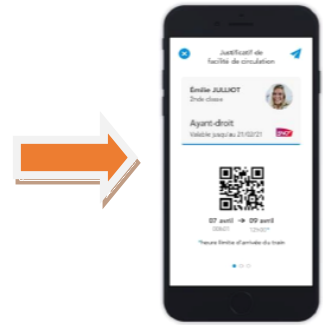
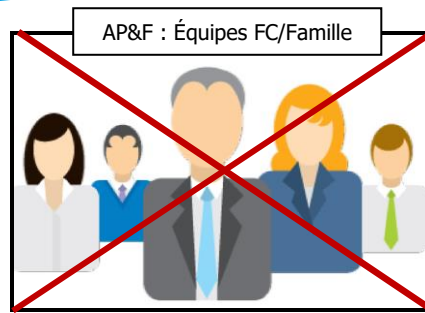


FACILITÉS DE CIRCULATION



AGENCES FAMILLE DÉMATÉRIALISATION DES FC AYANTS DROIT "LA FRACTURE NUMÉRIQUE"

Paris, le 29 novembre 2020

L'**UNSA-Ferroviaire** réaffirme son opposition à la mise en place de ce projet aboutissant à la destruction de plus de 70 emplois.

Afin de défendre les intérêts des salariés des APF, l'**UNSA-Ferroviaire**, en responsabilité, participe activement à la Concertation de Projet proposée par l'Entreprise.

À l'occasion de la première réunion qui s'est déroulée le 26 novembre, l'**UNSA Ferroviaire** a fait entendre ses revendications sur le thème de "La Fracture Numérique".

L'**UNSA-Ferroviaire** a exigé :

- qu'il soit laissé aux salariés actifs ou retraités (ouvrants droit) le choix du type de support FC, numérique ou papier, pour chacun de leurs ayants droits et ascendants ;
- la mise en place d'une cellule interne d'assistance, pour les ouvrants droit et ayants droit qui optent pour la version digitale.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, il est inadmissible :

- d'imposer la possession et l'utilisation d'un outil numérique pour bénéficier de ses FC. **Tout le monde n'est d'ailleurs pas à l'aise avec ces outils et encore moins nos aînés...**
- de décourager le bénéficiaire d'accéder à ses droits en lui imposant un processus fastidieux.

La prochaine séance du 8 décembre portera sur l'impact emploi du projet. Nous continuerons à vous accompagner et à vous informer. N'hésitez pas à contacter vos élus.

CONTACTS

Stéphanie LEGROS legros.s@unsa-ferroviaire.org
Nadine BERTIN bertin.n@unsa-ferroviaire.org
Stéphan DELON delon.s@unsa-ferroviaire.org